



# DOSSIER DE PRESSE

Cérémonie de signature du protocole additionnel  
MOSAR en matière de médecine nucléaire

le 18 septembre 2024 à Sarreguemines



Ministerium für Arbeit,  
Soziales, Frauen  
und Gesundheit

SAARLAND



**Contact presse**

ARS Grand Est : [ars-grandest-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-grandest-presse@ars.sante.fr)

## 1/ Communiqué de presse

### **Renforcement de l'accès aux soins pour les habitants du bassin de vie transfrontalier Sarre-Moselle : signature de l'avenant n°3 à la convention MOSAR**

**Ce 18 septembre 2024, l'avenant n°3 à la Convention MOSAR a été signé en présence du Préfet de Moselle, du Ministre de la Santé de Sarre, de la Directrice Générale de l'Agence régionale de santé du Grand Est, ainsi que du président de l'Eurodistrict SaarMoselle, illustrant l'engagement continu des deux régions à améliorer l'accès aux soins de la population transfrontalière.**

Pour la première fois, des patients allemands hospitalisés dans les cliniques « Klinikum Saarbrücken » et « SHG-Kliniken Völklingen » pourront accéder aux services de médecine nucléaire de l'hôpital Robert-Pax de Sarreguemines, en France.

Ce nouvel engagement marque une nouvelle étape dans la coopération transfrontalière en matière de santé entre la Moselle et la Sarre. Il permettra d'améliorer l'accès aux soins spécialisés pour les populations des deux régions, notamment en :

- **Offrant un accès facilité à la médecine nucléaire** : les patients allemands pourront bénéficier des équipements de pointe de l'hôpital Robert-Pax de Sarreguemines, incluant deux gamma-caméras et un PET-Scan, pour des diagnostics rapides et précis.
- **Réduisant les distances de déplacement** : l'accès à un service de médecine nucléaire à proximité immédiate permettra aux patients de Sarre d'éviter des trajets plus longs vers d'autres établissements.
- **Renforçant la coopération médicale** : cet accord favorisera le partage de compétences et de ressources entre les professionnels de santé français et allemands, garantissant ainsi une prise en charge optimale des patients.

## ***Renforcer l'accès aux soins transfrontaliers : Bilan de la Convention MOSAR et Perspectives de développement futurs***

### **1. Contexte de la Convention MOSAR**

#### **Présentation de la convention MOSAR, ses objectifs initiaux et son importance dans le cadre de la coopération franco-allemande**

Née de la volonté de répondre aux besoins de santé des populations, la convention MOSAR (Moselle-Sarre) est un exemple concret de mise en œuvre de ces engagements par des actions locales tangibles dans le domaine de la santé.

Cet accord de coopération transfrontalière, signé en 2019 entre les établissements de santé français et allemands situés dans la région de la Moselle et du Land de Sarre, vise à renforcer l'accès aux soins pour les habitants de ces territoires frontaliers en facilitant l'accès aux services de santé des deux côtés de la frontière.

Les objectifs initiaux de la convention MOSAR incluent :

- **L'optimisation de l'accès aux soins d'urgence** : la convention permet aux patients de chaque région de bénéficier d'une prise en charge rapide dans l'établissement de santé le plus proche, quel que soit le pays.
- **L'amélioration de la qualité des soins** : en favorisant la collaboration entre professionnels de santé français et allemands, la convention vise à harmoniser les pratiques médicales et à améliorer les standards de soins des deux côtés de la frontière.
- **Le développement d'un réseau de santé transfrontalier** : La convention contribue à la création d'un réseau de coopération durable entre les établissements de santé des deux régions, permettant le partage des ressources, des connaissances et des bonnes pratiques.

Ce premier accord prévoyait également :

- L'élargissement à d'autres domaines médicaux, notamment la neurochirurgie et les polytraumatismes, afin de permettre un accès plus large aux soins d'excellence des deux côtés de la frontière.
- Le développement d'une coopération structurée et durable pour répondre aux besoins spécifiques des populations transfrontalières en matière de santé.

La convention MOSAR s'inscrit ainsi dans la dynamique de rapprochement et de coopération définie par les traités franco-allemands tels que le **Traité de l'Elysée (1963)**, qui a posé les fondations d'une coopération étroite entre les deux pays, et le **Traité d'Aix-la-Chapelle (2019)**, qui renforce l'importance de la coopération transfrontalière pour faciliter la vie quotidienne des habitants de ces territoires.

### **2. Bilan de l'accord de coopération en matière de cardiologie (2013-2024)**

En mars 2013, un premier partenariat a été signé entre l'hôpital Marie-Madeleine de Forbach (France) et le SHG-Kliniken de Völklingen (Allemagne) pour la prise en charge des infarctus du myocarde en phase aiguë. Cet accord, aujourd'hui intégré dans

MOSAR permet des transferts rapides et coordonnés de patients nécessitant des soins d'urgence cardiologiques, notamment vers le SHG-Kliniken de Völklingen, réduisant ainsi les temps d'intervention et les complications et améliorant les chances de survie des patients.

### Réalisations clés de cet Accord

- **Un Accès aux soins cardiologiques** : depuis la signature de la convention MOSAR, les patients victimes d'infarctus du myocarde en Moselle peuvent être transférés par le SAMU 57, vers le centre de cardiologie de la SHG-Kliniken Völklingen en cas de besoin urgent. Entre 2019 et 2022, **314 patients** ont été pris en charge, avec une moyenne de 9 patients par mois.
- **Des échanges entre professionnels de santé** : la convention a permis de développer des échanges réguliers entre les professionnels des établissements de santé des deux côtés de la frontière. Les médecins de SHG-Kliniken de Völklingen complètent les plannings de garde de l'unité de soins intensifs en cardiologie (USIC) de l'hôpital de Forbach, assurant une continuité des soins. Des sessions de formation continue médicales et des séminaires tels que « Au cœur des frontières » (2019) et « Herz im fokus » ont été organisés pour renforcer les compétences des professionnels de santé et favoriser l'échange de pratiques.

La coopération entre les établissements de santé de la Moselle et de la Sarre a été renforcé par des échanges réguliers de personnel médical et paramédical. Des initiatives ont été prises pour améliorer la maîtrise des langues française et allemande par les professionnels de santé, facilitant ainsi la communication et la collaboration.

### 3. Perspectives et projets futurs

De nouveaux projets transfrontaliers seront définis, notamment avec les partenaires du contrat local de santé de la communauté d'agglomération Sarreguemines Confluences, afin de :

- **Faciliter les formations continues et les stages transfrontaliers** entre les professionnels de santé,
- **Développer des partenariats coordonnés** entre les établissements de santé pour améliorer l'accès aux soins,
- **Travailler à des actions communes de prévention** pour les habitants des deux régions.

La coopération sanitaire franco-allemande ambitionne à :

- **Renforcer l'intégration des parcours de soins transfrontaliers** pour que les patients bénéficient du meilleur traitement disponible, indépendamment de la frontière.
- **Développer des centres d'excellence transfrontaliers** dans des spécialités médicales clés.
- **Créer un réseau de santé transfrontalier durable**, soutenu par des institutions des deux pays, pour répondre aux besoins de santé actuels et futurs.